

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue mardi le 10 décembre 2019, à 19 heures, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents

Mesdames les conseillères : Mélanie Simard
Louise Arpin

Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard
Martin Nichols
Rosaire Phaneuf
Jean Provost

formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Claude Roger.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Claude Roger procède à l'ouverture de la séance à 19h00.

**2- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION NUMÉRO 245-12-19**

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard

Appuyé par Rosaire Phaneuf

Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et de laisser le point Divers ouvert.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Consultation publique concernant le second projet de règlement numéro 253-19 modifiant le Règlement d'urbanisme numéro 06-81
4. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2019
5. Acceptation des comptes
6. Période de questions
7. Rapport du délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
8. Loisirs – Information des représentants du CCL
9. Dépôt du Registre des déclarations d'avantages reçus par les élus pour l'année 2019
10. Séances ordinaires du Conseil pour 2020 – Approbation du calendrier
11. Assurances générales – Renouvellement de la police
12. Services juridiques – Autorisation de recourir aux services de Therrien, Couture, avocats
13. Formation de l'organisation municipale de la Sécurité Civile – Autorisation
14. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 256-20 établissant la rémunération des élus à compter du 1^{er} janvier 2020
15. Renouvellement du régime d'assurance collective au 1^{er} janvier 2020
16. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 255-20 pour *fixer le taux des taxes et des différents tarifs pour l'exercice financier 2020*
17. Adoption du manuel de l'employé
18. Achat conjoint de bacs roulants pour l'année 2020
19. Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Adoption du budget 2020
20. Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Matières recyclables – Adoption du budget supplémentaire 2020
21. Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Matières organiques – Adoption du budget supplémentaire 2020

22. Avis de motion et présentation d'un projet de règlement – Règlement numéro 254-19 concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la Municipalité
23. Entente intermunicipale – Utilisation d'un bâtiment en cas de sinistre – Ville de Saint-Hyacinthe
24. Brigadier scolaire – Mise à jour de la liste des personnes autorisées à remplacer lors d'absence
25. Cantine du terrain des Loisirs – Renouvellement de l'entente
26. Mandat à Jean-Yves Tremblay, arpenteur-géomètre pour lotir un lot concernant le déménagement d'un module de jeux sur la rue Charles-A-Gauthier
27. Projet domiciliaire Vue sur la Montagne Phase 2 – Paiement final suite au décompte #3 et autorisation de paiement
28. Travaux de réaménagement des bureaux municipaux – Paiement final suite aux décomptes #2, #3 et #4 et autorisation de paiement
29. Plan de gestion de débordement – Adoption
30. Mandat à l'Union des Municipalité du Québec – Achat de chlorure de calcium utilisé comme abat-poussière pour l'année 2020
31. Demande au Ministère des transports du Québec pour l'aménagement de cases de stationnement dans l'emprise de la rue de l'Église
32. Achat d'abrasif pour la saison hivernale 2019-2020
33. Réparation des bornes-fontaines – Mandat à la compagnie Stelem suite à l'inspection annuelle
34. CCU – Renouvellement du mandat de 4 membres
35. CPTAQ – Appui à la demande d'autorisation de la compagnie 9335-3514 Québec Inc afin d'utiliser des fins autres qu'agricole 3 698 455 et 3 882 458
36. Demande de dérogation mineure lot 3 405 420, situé 140, rue Morin – Marge de recul avant – Décision suite aux recommandations du CCU
37. Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2020 – Demande de soutien
38. Surveillance de la patinoire – Embauche d'employés
39. Divers
40. Dépôt de la correspondance
41. Période de questions
42. Levée de l'assemblée

3- CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 253-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME 06-81

Conformément à l'avis public du 12 novembre 2019, les informations sont données relativement à l'adoption du second projet de règlement numéro 253-19 qui aura lieu le 14 janvier 2020.

4- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2019 RÉSOLUTION NUMÉRO 246-12-19

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2019, tel que rédigé.

5- ACCEPTATION DES COMPTES RÉSOLUTION NUMÉRO 247-12-19

PAIEMENTS ANTICIPÉS

C1900608	D	Kréatif	Chèque annulé: C1900608	(395,51) \$
C1900716	D	Rona inc.	Acc. / panneau signalisation	77,96 \$
C1900717	R	Société Plan de Vol inc.	Logiciel sécurité. Civile 2/2	2 033,91 \$
C1900718	R	APSAM	Formation espace clos voirie	173,00 \$
C1900719	R	Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Q.P. déchets vers. 4/4	6 119,50 \$

C1900720	D	Gaudreau Marie-Soleil	Remb. Décoration Halloween	65,42 \$
C1900721	R	LASAIE NHC	Plan gestion débordement égout	3 736,69 \$
C1900722	D	Monde de Gina	Animation activité de Noël	459,00 \$
C1900723	I	La Capitale Assureur	Ass. Collectives novembre	3 253,05 \$
C1900724	R	Compteurs d'eau du Québec	Remplacement compteur 5e rg	962,92 \$
C1900725	D	KRÉATIF	Entretien site web	395,51 \$
C1900726	D	Postes Canada	Journal octobre	237,57 \$
C1900727	I	Groupe Maskatel LP	Internet pav. Lois. 2-11/01-12	28,33 \$
C1900728	R	Patrick Archambault Transport inc.	Transp. & paillis / balançoire	2 069,55 \$
C1900729	D	Fonds d'information sur le territoire	Mutations octobre	32,00 \$
C1900730	D	Konica Minolta	Copies octobre	112,22 \$
C1900731	R	Ministre du Revenu du Québec	Remb. TPS-TVQ lot 6 324 648	23 960,00 \$
C1900732	R	Leprohon	Contrat ent. gym vers. 2/2	653,06 \$
C1900733	D	Groupe GFE inc.	Trouble syst. d'accès gym	206,96 \$
C1900734	D	JLD-Laguë	Huile / tracteur	101,86 \$
C1900735	D	Services de Cartes Desjardins	Bonbons, décors, acc. Halloween	288,52 \$
C1900736	D	Patrick Archambault Transport inc.	Pierre rue Mathieu	460,36 \$
C1900736	D	Patrick Archambault Transport inc.	Roches & terre projet monarque	1 839,60 \$
C1900737	D	Laboratoires de La Montérégie inc.	Analyse amiante 1425 Salvail S	339,18 \$
C1900738	D	BB Moteur	Rép. Pompe à eau garage	138,89 \$
C1900739	D	SERVISYS inc.	Vérifier ventilation caisse	592,12 \$
C1900740	R	Arpin Louise	Remb. Congrès FQM	999,22 \$
C1900741	R	Entreprises B.J.B. inc	Inst. Interrupteur gymnase	13 078,41 \$
C1900742	D	Commission Scolaire Saint-Hyacinthe	Taxes scol. Caisse 2018-2019	130,60 \$
C1900742	D	Commission Scolaire Saint-Hyacinthe	Taxes scol. Caisse 2019-2020	141,59 \$
C1900743	D	Konica Minolta	Location photocopieur déc.	155,64 \$
C1900744	D	Petite Caisse	Remb. petite caisse	324,15 \$
C1900745	D	CDTEC Calibration inc.	Insp. Détecteur à gaz voirie	137,97 \$
C1900746	R	Aquatech Société de Gestion de l'eau	Traitement eaux usées août	1 416,32 \$
C1900746	R	Aquatech Société de Gestion de l'eau	Prélèvement eau potable oct.	379,09 \$
C1900746	R	Aquatech Société de Gestion de l'eau	Prélèvement eau potable juin	379,09 \$
C1900746	R	Aquatech Société de Gestion de l'eau	Traitement eaux usées juin	1 416,32 \$
C1900746	R	Aquatech Société de Gestion de l'eau	Traitement eaux usées oct.	1 416,32 \$
C1900747	R	Clairon Régional de Saint-Hyacinthe	Annonce resp. trav. Publics	586,37 \$
L1900085	I	Hydro Québec	Gym du 21-09/20-10	1 525,51 \$
L1900085	I	Hydro Québec	Terrain soccer du 20-09/21-10	42,44 \$
L1900086	I	Ministre du Revenu du Québec	DAS Provincial octobre	10 304,53 \$
L1900087	I	Agence des douanes et du revenu	DAS Fédéral octobre	3 755,99 \$
L1900088	I	Retraite Québec	RREM élus octobre	683,40 \$
L1900089	I	Desjardins Sécurité Financière	REER employés octobre	1 546,30 \$
L1900090	I	Hydro Québec	Éclairage publique octobre	1 099,03 \$
L1900091	I	Télébec	Télécopieur du 10-11 au 9-12	177,94 \$
				87 637,90 \$

SALAIRES VERSÉS EN NOVEMBRE : 36 446,00 \$

I: Incompressible

R: Résolution

D: Délégation

COMPTES À PAYER

Entreprises Rejean Desgranges inc

Nivelage Salvail Nord et Sud

1 471,68 \$

Entreprises Rejean Desgranges inc	Nivelage stationnement Synagri	827,82 \$
Laferte et Letendre inc.	Pièces & acc. pav. / âge d'or	30,20 \$
Laferte et Letendre inc.	Pièces & acc. / voirie	43,60 \$
Laferte et Letendre inc.	Rép. station pompape Michon	128,25 \$
Laferte Et Letendre inc.	Équipements / voirie	22,97 \$
M.R.C. Des Maskoutains	Maj rôle no. 22	3 855,59 \$
M.R.C. Des Maskoutains	Hon. pav. & bordures Lépine	172,50 \$
M.R.C. Des Maskoutains	Soutien logiciel archives	183,73 \$
Entreprises B.J.B. inc.	Rép. électrique poste Michon	12 581,65 \$
Entreprises B.J.B. inc	Ent. Lampadaires de rues	465,86 \$
Entreprises B.J.B. inc	Fusibles & lumières gymnase	105,34 \$
Entreprises B.J.B. inc.	Rép. fil souterrain loisirs	452,82 \$
Garage Pierre Laflamme enr.	Réparer pneu chev. gris	25,16 \$
R. Bazinet & Fils Ltee	Essence gros tracteur	974,71 \$
Regie de L`A.I.B.R.	Eau consommée du 01-10/31-10	14 658,83 \$
Rona inc.	Crochet / chaîne tracteur	11,46 \$
Rona inc.	Ampoule / entrepôt à sel	7,34 \$
Rona inc.	Minuterie couronne de Noël	33,45 \$
Rona inc.	Pièces / signalisation	27,30 \$
Gestion Marcel G. Gagné inc.	Pièces & acc. / voirie	91,89 \$
Bayard Sabrina	Dépl. Insp. Avril juin et sept	68,85 \$
Bayard Sabrina	Dépl. colloque St-Jean Richelieu	52,11 \$
Bayard Sabrina	Compensation util. Cell. perso	60,00 \$
Admq – Zone Montérégie Est	Formation dir. générale	363,32 \$
Buropro Citation	Cadeaux dépouillement Noël	35,60 \$
Buropro Citation	Cadeaux dépouillement Noël	2 065,73 \$
Buropro Citation	Index	27,12 \$
Buropro Citation	Fournitures de bureau	142,00 \$
Buropro Citation	Cadeau dépouillement Noël	15,08 \$
Regie Int. d'Acton et des Maskoutains	Matières organiques novembre	4 878,16 \$
Regie Int. d'Acton et des Maskoutains	Matières recyclables nov.	3 585,56 \$
Regie Int. d'Acton et des Maskoutains	Résidus domestiques novembre	8 326,65 \$
Regie Int. d'Acton et des Maskoutains	Vidange saison régulière	168,70 \$
Gaudreau Marie-Soleil	Déplacement 13-08 & 19-11-19	31,51 \$
Gaudreau Marie-Soleil	Compensation utilis. Cell pers	60,00 \$
Pg Solutions Inc.	Contrat ent. Julo 2020	367,92 \$
Marchand Josiane	Dépl. Divers dossiers mun.	186,70 \$
Marchand Josiane	Compensation util. cell. pers.	60,00 \$
Energies Sonic inc.	Propane centre Synagri	1 728,76 \$
Leprohon	Chauffage toilette c. Synagri	736,41 \$
Avizo Experts-Conseils inc.	Prolongement égout RTE 137	40 394,17 \$
Agrégats Rive-Sud	Abrasif et transport	663,79 \$
9127-6162 Québec inc.	Attestation 323 Grand-Étangs	804,83 \$
Aquatech Société de Gestion de l'eau inc	Prélèvement eau potable nov.	379,09 \$
Aquatech Société de Gestion de l'eau inc	Traitement eaux usées nov.	1 416,32 \$
Leblanc Lison	Yoga prog. automne vers. 2/2	1 120,00 \$
Addenergie	Contrat gestion borne élect	252,95 \$
Excavation Luc Beauregard inc.	Rép. bord route Salvail Nord	1 027,86 \$
Excavation Luc Beauregard inc.	Ponceau Salvail sud	11 036,96 \$
Excavation Luc Beauregard inc.	Réparation ponceau Salvail S	1 300,10 \$
Asisto inc.	Mesure débit eaux usées	924,98 \$
JLD-Laguë	Rép. Tracteur JD 1565	6 572,14 \$
Impressions Klm	Journal mun. novembre	1 469,39 \$

Vallières Asphalte inc.	Rapiéçage asphalte	11 385,05 \$
Stelem	Tuteur bornes incendie	106,50 \$
Bardier Mario	Captures 4 castors & barrage	1 230,00 \$
Lignes Maska	Lignage des routes	25 758,43 \$
Réseau Internet Maskoutain	Téléphone IP décembre	152,92 \$
Mec-Indus inc.	Ent. souffleur et gratte	934,75 \$
Technologies Bionest inc.	Ent. inst. Sept.1432 Salvail N	284,09 \$
Thomson Reuters Canada	Loi aménagement urbanisme	162,75 \$
Thomson Reuters Canada	Législation compl. Code mun.	387,45 \$
Thomson Reuters Canada	Code municipal	180,60 \$
Dose Culture	Hon. Éval. projet graffiti	302,80 \$
Mc Dumaine - Décoration intérieure	Sapin de Noël	250,00 \$
		<hr/>
		167 630,25 \$

MONTANTS ENCAISSÉS EN NOVEMBRE 2019

Taxes et droits de mutations	104 459,01 \$
Permis émis	380,00 \$
Intérêts arr. taxes et comptes à recevoir	838,89 \$
Inscriptions - Activités du Gymnase	2 351,00 \$
Location Pavillon, centre Synagri & terrains	820,00 \$
Vente terrain rue Mathieu (lots 6 324 648 & 6 324 649)	275 191,90 \$
Don Catégorie Or - Centre Synagri Mathieu Alyre	2 500,00 \$
Publicité journal municipal	30,00 \$
Divers : Remb. facture en crédit Telus	7,67 \$
Divers : Vente de fer	61,00 \$
TOTAL - DÉPÔTS	<hr/> 386 639,47 \$ <hr/>

Dépôts directs

Intérêts banque	1 854,82 \$
Subvention MTQ - entretien réseau routier	39 191,00 \$
Subvention Agence municipale 9-1-1 - volet 3	25 000,00 \$
Borne recharge du 2-11 au 01-12-2019	37,02 \$
TOTAL - DÉPÔTS DIRECTS	<hr/> 66 082,84 \$ <hr/>

GRAND TOTAL

518 805,15 \$

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payer;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Martin Nichols
Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en novembre 2019 pour un montant total de 87 637,90 \$;

De ratifier le paiement des salaires versés en novembre 2019, au montant total de 36 446 \$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour décembre 2019, au montant total de 167 630,25\$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois de novembre 2019, au montant de 518 805,15 \$.

6- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

7- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Madame la conseillère Louise Arpin, déléguée à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, donne un rapport sommaire des sujets discutés lors de la séance du mois de novembre 2019.

- Plusieurs discussions concernant le budget supplémentaire pour les matières recyclables et les matières organiques.

8- LOISIRS – INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL

La présidente du CCL, Madame Mélanie Simard et Monsieur le conseiller Rosaire Phaneuf informent les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

- Le dépouillement de l'arbre de Noël a eu lieu le 8 décembre dernier, tout s'est bien passé, une autre activité avec beaucoup de succès.

9- DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS D'AVANTAGES REÇUS PAR LES ÉLUS POUR L'ANNÉE 2019

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'Éthique*, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le Registre des déclarations d'avantages reçus par les élus pour l'année 2019 et mentionne qu'aucune inscription n'y figure.

10- SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR 2020 – APPROBATION DU CALENDRIER RÉSOLUTION NUMÉRO 248-12-19

Considérant que l'article 148 du *Code municipal* prévoit que le Conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires qui seront tenues au cours de ladite année;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Louise Arpin
Et résolu à l'unanimité

D'approuver le calendrier des séances ordinaires que le Conseil municipal prévoit tenir au cours de l'année 2020, à compter de 20 heures, le mardi soir, aux dates suivantes :

14 janvier – 4 février – 10 mars – 7 avril – 5 mai – 2 juin – 7 juillet – 4 août – 1^{er} septembre – 6 octobre – 3 novembre et 8 décembre;

De donner avis public du contenu de ce calendrier en le publiant au journal municipal, tel que stipulé à l'article 148.0.1 du *Code municipal*.

11- ASSURANCES GÉNÉRALES – RENOUELEMENT DE LA POLICE RÉSOLUTION NUMÉRO 249-12-19

Considérant que la police d'assurances générales que la Municipalité détient avec la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) vient à échéance le 1^{er} janvier 2020;

Considérant la correspondance reçue par courriel en date du 27 novembre 2019 concernant les ajustements faites à la police d'assurance;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le renouvellement de la police d'assurances générales de la Municipalité avec la MMQ, pour l'année 2020;

D'autoriser le paiement de la prime lorsque la MMQ aura transmis la facture pour le renouvellement de la police;

De prévoir les sommes requises au budget de l'année 2020 pour le paiement de la prime.

**12- SERVICES JURIDIQUES – AUTORISATION DE RECOURIR AUX SERVICES DE THERRIEN, COUTURE, AVOCATS
RÉSOLUTION NUMÉRO 250-12-19**

Considérant qu'il est parfois nécessaire d'obtenir de l'information de nos conseillers juridiques pour le traitement de certains dossiers;

Considérant l'offre de services faite pour l'année 2020, par Therrien Couture, avocats, avec qui la Municipalité transige depuis plusieurs années;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, à recourir aux services du cabinet Therrien, Couture, avocats S.E.N.C.R.L., lorsqu'un dossier le nécessite, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 selon les termes de l'offre de services faite pour l'année 2020;

D'autoriser également la secrétaire-trésorière adjointe et l'inspectrice en bâtiments, avec l'autorisation de la directrice générale, à recourir aux services du cabinet Therrien, Couture, avocats S.E.N.C.R.L., selon les mêmes termes de l'offre de services pour l'année 2020;

De prévoir les sommes requises pour couvrir ces dépenses aux prévisions budgétaires de l'année 2020.

**13- FORMATION DE L'ORGANISATION MUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE – AUTORISATION – ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 117-06-16
RÉSOLUTION NUMÉRO 251-12-19**

Considérant que les municipalités du Québec sont vulnérables et aux prises avec des aléas d'ordre naturel ou anthropique;

Considérant que le Conseil municipal de La Présentation reconnaît que sa municipalité peut être victime d'un sinistre en tout temps;

Considérant que le Conseil municipal voit l'importance de se doter de la première phase d'un plan municipal de sécurité civile couvrant les éléments prioritaires de la préparation pour faire face aux sinistres en collaboration avec les représentants de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Martin Nichols
Et résolu à l'unanimité

Qu'une organisation municipale de la sécurité civile soit créée;

Que les personnes suivantes soient nommées et informées par le Conseil municipal pour occuper les postes aux différentes missions de l'Organisation municipale de la sécurité civile :

Coordonnateur municipal de sécurité civile : Josiane Marchand
Coordonnateur de site : la Sureté du Québec ou le SSI
Responsable de la mission Administration : Guylaine Giguère
Responsable de la mission Communication : Claude Roger
Responsable de la mission Service aux sinistrés : Mélanie Simard
Responsable de la mission Sécurité incendie : Jocelyn Demers
Responsable de la mission Service technique : Caroline Martin
Responsable de la mission Transport : Rosaire Phaneuf

D'approuver le plan de sécurité civile soumis et qu'une copie soit remise à chaque personne qui font partie de l'organisation municipale de la sécurité civile et transmise aux organismes concernés.

D'abroger la résolution numéro 117-06-16.

14- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 256-20 ÉTABLISSANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2020

Avis de motion est donné par le conseiller Rosaire Phaneuf, à l'effet que lors d'une prochaine séance, ordinaire, spéciale ou d'ajournement, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 256-20 *établissant la rémunération des élus à compter du 1^{er} janvier 2020*.

L'objet de ce règlement est de permettre l'ajustement du salaire des élus, depuis le 1^{er} janvier 2019, et de prévoir son indexation annuelle, conformément à la *Loi sur le traitement des élus*.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de règlement numéro 256-20 est présenté par Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Un avis public résumant ce projet de règlement sera publié au journal municipal de décembre 2019, conformément à la Loi.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de son adoption.

**15- RENOUELEMENT DU RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE AU 1^{er} JANVIER 2020
RÉSOLUTION NUMÉRO 252-12-19**

Considérant que la Municipalité offre une protection d'assurances collectives à ses employés et que le contrat est renouvelable annuellement;

Considérant les *Conditions de renouvellement du contrat numéro 104073* transmises par la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2020;

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

De renouveler le contrat numéro 104073, concernant les assurances collectives des employés de la Municipalité de La Présentation, avec la Fédération Québécoise des Municipalités, selon les *Conditions de renouvellement* mentionnée aux documents transmis par l'assureur pour l'année 2020;

De prévoir les sommes requises au budget de l'année 2020 pour donner application aux présentes.

16- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 255-20 POUR FIXER LE TAUX DES TAXES ET DES DIFFÉRENTS TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

Avis de motion est donné, par le conseiller Georges-Étienne Bernard, à l'effet qu'il présentera pour adoption, avec dispense de lecture, lors d'une séance ultérieure du Conseil, le règlement numéro 255-20 *déterminant le taux des taxes et autres tarifs applicables pour l'exercice financier 2020*.

L'objet de ce règlement est de fixer le taux des taxes foncières et des autres taxes et compensations exigibles pour l'année 2020 en plus de présenter les tarifs applicables pour différents services administratifs et pour la location des infrastructures municipales.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de règlement numéro 255-20 est présenté par Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent règlement et ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

**17- ADOPTION DU MANUEL DE L'EMPLOYÉ
RÉSOLUTION NUMÉRO 253-12-19**

Considérant qu'un manuel de l'employé a été rédigé pour y inclure toutes les politiques, les conditions de travail, les avantages offerts ainsi que les règles à suivre pour une bonne harmonie;

Il est proposé par Martin Nichols
Appuyé par Louise Arpin
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le manuel de l'employé et qu'une copie de ce manuel soit distribué à tous les employés de la Municipalité.

D'accepter que la directrice générale applique auprès des employés les règles édictées dans ce manuel.

**18- ACHAT CONJOINT DE BACS ROULANTS POUR L'ANNÉE 2020
RÉSOLUTION NUMÉRO 254-12-19**

Considérant que la municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

Considérant les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

Considérant que, pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

Considérant que la Régie a fixé au 13 décembre 2019 la date limite à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;

Considérant l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

Considérant que la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

Considérant les articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)* et 468.52 et suivants de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Louise Arpin
Et résolu à l'unanimité

D'acheter le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous.

BACS VERTS (MATIÈRES RECYCLABLES)	BACS AÉRÉS BRUNS (MATIÈRES ORGANIQUES)	BACS GRIS (RÉSIDUS DOMESTIQUES)
360 LITRES	240 LITRES	360 LITRES
20	10	0

De déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.

De conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant : 441 Route 137, La Présentation.

D'autoriser le maire Claude Roger et la directrice générale Josiane Marchand à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la Municipalité de La Présentation.

**19- RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS – ADOPTION DU BUDGET 2020
RÉSOLUTION NUMÉRO 255-12-19**

Considérant que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2020 et nous l'a transmis pour adoption;

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'adopter, tel que soumis, le budget de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, déjà approuvé par le conseil d'administration, pour l'exercice financier 2020, et montrant des revenus de 9 500 025 \$, des dépenses 9 647 025 \$, des investissements de 3 000 \$ et des affectations de 150 000 \$;

De conserver copie dudit budget aux dossiers d'archives pour consultation ultérieure.

**20- RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS – MATIÈRES RECYCLABLES – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR L'ANNÉE 2020 – ADOPTION
RÉSOLUTION NUMÉRO 256-12-19**

Considérant que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a adopté un budget supplémentaire relatif au traitement des matières recyclables pour l'exercice financier 2020 et nous l'a transmis pour adoption;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu

Que ce conseil adopte le budget supplémentaire relatif au traitement des matières recyclables déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2020, tel que soumis copie dudit budget supplémentaire étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme "Annexe A".

**21- RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS – MATIÈRES ORGANIQUES – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR L'ANNÉE 2020 – ADOPTION
RÉSOLUTION NUMÉRO 257-12-19**

Considérant que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a adopté un budget supplémentaire relatif au traitement des matières organiques pour l'exercice financier 2020 et nous l'a transmis pour adoption;

Il est proposé par Louise Arpin
Appuyé par Martin Nichols
Et résolu

Que ce conseil refuse le budget supplémentaire relatif au traitement des matières organiques déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2020, tel que soumis.

22- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 254-19 CONCERNANT LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

Avis de motion est donné, par le conseiller Jean Provost, à l'effet que le Conseil adoptera, lors d'une séance ultérieure du Conseil municipal, le règlement numéro 254-19 concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la Municipalité.

L'objet de ce règlement a pour objet d'établir les normes relatives au programme régional de vidange des installations septiques dans les limites du territoire de la Municipalité de La Présentation et de présenter les modifications apportées par les règlements numéros 95, 119, 124 et 130 adoptés par la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, depuis la mise en vigueur du règlement 10-139.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de règlement numéro 254-19 est présenté par Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Une copie du présent règlement est jointe en annexe au présent avis et les élus confirment en avoir reçu une copie.

**23- ENTENTE INTERMUNICIPALE – UTILISATION D'UN BÂTIMENT EN CAS DE SINISTRE – VILLE DE SAINT-HYACINTHE
RÉSOLUTION NUMÉRO 258-12-19**

Considérant qu'en cas de sinistre, la Municipalité doit prévoir l'utilisation de bâtiment pour un centre de coordination et/ou centre d'hébergement;

Considérant que la Municipalité ne possède pas assez d'emplacements et que nous devons prendre des ententes avec les Municipalités voisines;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir des ententes intermunicipales;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Louise Arpin
Et résolu à l'unanimité

Que le Conseil approuve l'entente intermunicipale à intervenir entre la Ville de Saint-Hyacinthe et la Municipalité de La Présentation, relativement à l'utilisation ponctuelle par la Municipalité d'un espace situé dans un immeuble de la Ville de Saint-Hyacinthe, à titre de centre de coordination et/ou d'hébergement temporaire substitut, lors d'un sinistre réel ou imminent survenant sur le territoire de la Municipalité de La Présentation.

Qu'il s'agit d'une entente débutant à la date de leur signature, d'une durée d'une année, qui se renouvelle pour des périodes additionnelles d'une année par tacite reconduction;

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou en son absence la secrétaire-trésorière adjointe, sont autorisés à signer l'entente à intervenir, et ce, pour et au nom de la Municipalité de La Présentation.

24- BRIGADIER SCOLAIRE – MISE À JOUR DE LA LISTE DES PERSONNES AUTORISÉES À REMPLACER LORS D'ABSENCE RÉSOLUTION NUMÉRO 259-12-19

Considérant que Manon Rouleau occupe le poste de brigadière scolaire ;

Considérant qu'elle doit parfois s'absenter et qu'elle doit pouvoir compter sur la présence de personnes fiables et responsables qui peuvent la remplacer au moment requis;

Considérant que, par mesure de sécurité, le Conseil municipal doit autoriser les personnes qui peuvent agir en tant que brigadier scolaire;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyée par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser André Sénécal, André Desgranges et Karine Rocheleau à agir comme brigadiers scolaires, sur demande, lorsque Manon Rouleau doit s'absenter de son poste;

D'exiger que Manon Rouleau contacte elle-même à l'avance la personne qui doit la remplacer pour prendre entente avec elle et qu'elle avise la directrice générale de ses absences;

25- CANTINE DU TERRAIN DES LOISIRS – RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE RÉSOLUTION NUMÉRO 260-12-19

Considérant que l'*Entente relative à la location d'une portion de terrain* intervenue entre la Municipalité de La Présentation et Madame Sandra Létourneau, propriétaire de la cantine installée sur le terrain des Loisirs vient à échéance le 31 décembre 2019, selon les documents signés du dossier;

Considérant qu'il y a lieu de revoir des modalités dans l'entente;

Il est proposé par Martin Nichols
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

De renouveler l'entente mentionnée précédemment, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, selon les modalités stipulées dans le document à intervenir entre la Municipalité de La Présentation et Madame Sandra Létourneau;

De fixer le montant annuel de la location du terrain à 700\$, ce qui exclut la collecte des résidus domestiques, des matières recyclables et des matières organiques ainsi que la consommation d'eau qui sont taxées au locataire selon le règlement en vigueur;

D'approuver les dispositions et modalités mentionnées à l'*Entente relative à la location d'une portion de terrain* qui est déposée pour signature entre les parties;

D'autoriser Monsieur le Maire Claude Roger ou en son absence le Maire suppléant Georges-Étienne Bernard et Josiane Marchand, directrice générale ou en son absence Guylaine Giguère, secrétaire-trésorière adjointe, à signer ladite entente, pour et au nom de la Municipalité de La Présentation.

**26- MANDAT À JEAN-YVES TREMBLAY, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE POUR LOTIR UN LOT CONCERNANT LE DÉMÉNAGEMENT D'UN MODULE DE JEUX SUR LA RUE CHARLES-A-GAULTIER
RÉSOLUTION NUMÉRO 261-12-19**

Considérant que la Municipalité de La Présentation souhaite déplacer le module de jeux implanté sur le lot 3 408 338 appartenant aux Entreprises immobilières La Présentation;

Considérant l'entente d'utilisation signée entre la Municipalité La Présentation et les Entreprises immobilières La Présentation le 23 novembre 2015;

Considérant que le propriétaire souhaite vendre 2 terrains à construire à l'endroit où est implanté le module de jeux;

Considérant que le propriétaire souhaite donner une partie du lot 3 408 338 à la Municipalité la Présentation dans le but de déplacer le module de jeux;

Considérant l'offre de service de monsieur Jean-Yves Tremblay, arpenteur-géomètre, déposé par courriel le 15 novembre 2019;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

De donner mandat à monsieur Jean-Yves Tremblay, arpenteur-géomètre, pour réaliser le lotissement du lot 3 408 338, au coût d'environ 800\$, plus les taxes;

D'inclure le paiement des frais de cadastres d'au plus 120\$ taxes incluses;

D'autoriser le paiement de la facture une fois que nous aurons reçu tous les documents.

**27- PROJET DOMICILIAIRE VUE SUR LA MONTAGNE PHASE 2 – PAIEMENT FINAL SUITE AU DÉCOMPTE #3 ET AUTORISATION DE PAIEMENT
RÉSOLUTION NUMÉRO 262-12-19**

Considérant la convention intervenue, entre la Municipalité de La Présentation et la Fabrique de Paroisse de La Présentation, relativement au projet domiciliaire *Vue sur la montagne – Phase 2*;

Considérant l'adoption par le Conseil du règlement d'emprunt numéro 214-17 et son approbation par la ministre des Affaires municipales et des Régions, le 10 novembre 2017;

Considérant la facture n° 9851 présentée par l'entrepreneur Bertrand Mathieu Ltée;

Il est proposé par Louise Arpin
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement final à l'entrepreneur Bertrand Mathieu Ltée, d'une somme de 13 196,79\$, taxes incluses, pour le décompte progressif #4 des travaux d'ouverture de rue dans le projet domiciliaire *Vue sur la Montagne – Phase 2*;

**28- TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DES BUREAUX MUNICIPAUX – PAIEMENT FINAL SUITE AUX DÉCOMPTES #2, #3 ET #4 ET AUTORISATION DE PAIEMENT
RÉSOLUTION NUMÉRO 263-12-19**

Considérant la résolution numéro 217-09-18 adoptée le 4 septembre 2018 concernant l'adjudication du contrat pour le réaménagement du bureau municipal à l'entrepreneur S.R. Martin, suite à l'ouverture des soumissions;

Considérant la résolution numéro 46-03-19 concernant la retenue du paiement suite au décompte #2;

Considérant la recommandation de Mylène Charpentier de la firme Boulianne Charpentier architectes relativement au paiement des décomptes progressifs #2, #3 et #4;

Considérant la situation particulière de l'entrepreneur S.R. Martin avec ses sous-traitants relativement à des sommes qui seraient impayées;

Considérant l'intervention de la caution, la compagnie d'Assurance Trisura Garantie;

Considérant que la Municipalité doit faire le paiement final des sommes dues en vertu du contrat précité à la compagnie d'Assurance Trisura Garantie;

Considérant que la compagnie d'Assurance Trisura Garantie doit fournir à la Municipalité une quittance quant à toutes sommes dues à la compagnie S.R. Martin inc. en vertu du contrat pour le réaménagement du bureau municipal et pour toutes autres réclamations reliées à ce contrat, incluant toutes les créances des sous-traitants;

Il est proposé par Georges Étienne Bernard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'approuver les décomptes numéros 2, 3 et 4 et d'autoriser que le paiement final, au montant total de 44 639,86\$, taxes incluses, soit effectué à la compagnie d'Assurance Trisura Garantie, pour et au nom de l'entrepreneur S.R. Martin, pour les travaux réalisés dans le cadre du réaménagement des bureaux municipaux et ce, conditionnellement à l'obtention d'une quittance finale.

29- PLAN DE GESTION DE DÉBORDEMENT – ADOPTION RÉSOLUTION NUMÉRO 264-12-19

Considérant la résolution numéro 159-08-16 adoptée le 9 août 2016 concernant la conception d'un plan de gestion de débordements;

Considérant à résolution numéro 161-06-18 adoptée le 5 juin 2018 mandatant la firme d'ingénierie Lasalle NHC pour la préparation de notre plan de gestion de débordement pour le réseau sanitaire;

Il est proposé par Louise Arpin
Appuyé par Martin Nichols
Et résolu à l'unanimité

D'approuver le plan de gestion de débordement rédigé par la firme d'ingénierie Lasalle NHC et de transmettre une copie au Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques.

30- MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ACHAT DE CHLORURE DE CALCIUM UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2020 RÉSOLUTION NUMÉRO 265-12-19

Attendu que la Municipalité de La Présentation a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2020;

Attendu que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement* de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

Attendu que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

Attendu que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Louise Arpin
Et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure en solution liquide) nécessaire aux activités de la Municipalité pour l'année 2020;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requise que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

Que la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer soit déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

Que si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**31- DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR L'AMÉNAGEMENT DE CASES DE STATIONNEMENT DANS L'EMPRISE DE LA RUE DE L'ÉGLISE
RÉSOLUTION NUMÉRO 266-12-19**

Considérant que la Municipalité reçoit beaucoup de plaintes de citoyens concernant la circulation difficile des véhicules sur la rue de l'Église;

Considérant que depuis la construction de 4 bâtiments de 6 logements sur les lots 5 653 192 à 5 653 196, plusieurs véhicules se stationnent en bordure de la rue de L'Église;

Considérant qu'il n'est pas interdit de se stationner en bordure de rue dans ce secteur;

Considérant qu'un grand nombre de voitures et de machineries agricoles de grosses dimensions circulent sur la rue de l'Église constituant le prolongement du rang des Grands-Étangs;

Considérant que la Municipalité et le propriétaire foncier souhaitent aménager des cases de stationnements à l'intérieure de l'emprise du chemin, mais à l'extérieur de la voie de circulation;

Considérant le croquis joint à la présente demande;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

De demander au Ministère des Transports du Québec l'autorisation d'aménager des cases de stationnements à l'intérieur de l'emprise du chemin, soit devant les lots 5 653 192 à 5 653 196; ;

De transmettre copie de la présente résolution au ministre des Transports du Québec, monsieur François Bornnadel, ainsi qu'à la députée provinciale, madame Chantal Soucy.

**32- ACHAT D'ABRASIF POUR LA SAISON HIVERNALE 2019-2020
RÉSOLUTION NUMÉRO 267-12-19**

Considérant que nous devons faire l'achat d'abrasif pour l'entretien des chemins d'hiver;

Considérant la soumission reçue de la compagnies Agrégats Rive-Sud inc ;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le personnel de la Municipalité à faire l'achat d'abrasifs (pierre tamisée 0-5 mm), selon les besoins, de la compagnie Agrégats Rive-Sud inc., au prix de 25,25\$ la tonne métrique, incluant le transport en 12 roues et les frais d'hiver (janvier à mars), ou au prix de 18,75\$ la tonne métrique, incluant le transport en 3 essieux et les frais d'hiver (janvier à mars), pour la saison hivernale 2019-2020;

D'autoriser le paiement des factures relatives à ces achats lorsqu'elles sont transmises.

**33- RÉPARATION DES BORNES-FONTAINES – MANDAT À LA COMPAGNIE STELEM SUITE À L'INSPECTION ANNUELLE
RÉSOLUTION NUMÉRO 268-12-19**

Considérant l'inspection des bornes-fontaines qui a été effectuée par Aqua Data, en octobre dernier;

Considérant le rapport des anomalies qui a été émis suite à cette inspection;

Considérant l'offre de services transmise par Stelem pour procéder aux réparations requises;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

De mandater Stelem pour effectuer les réparations indiquées au rapport des anomalies pour les priorités 1-2-3, tel que décrites dans l'offre de services de l'entreprise, transmise le 10 novembre 2019, sur 4 bornes-fontaines, pour un montant total estimé de 1 625\$ plus les taxes, incluant les pièces;

D'autoriser le paiement de la facture lorsque les réparations seront terminées.

**34- CCU – RENOUELEMENT DU MANDAT DE 4 MEMBRES
RÉSOLUTION NUMÉRO 269-12-19**

Considérant que le mandat d'un élu comme délégués au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) se terminera le 31 décembre prochain;

Considérant que le mandat de trois membres citoyens se termine également le 31 décembre prochain;

Considérant que toutes les personnes concernées sont intéressées de poursuivre leur mandat en tant que membres du CCU;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Louise Arpin
Et résolu à l'unanimité

De renouveler le mandat de monsieur Claude Roger en tant que représentants du Conseil au sein du CCU, pour une période de 2 ans se terminant le 31 décembre 2021 ;

De renouveler le mandat de messieurs Aurèle Gaudette, Monsieur André Bernard et Réjean Blanchette en tant que membres citoyens, pour une période de 2 ans se terminant le 31 décembre 2021.

**35- CPTAQ – APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION DE LA COMPAGNIE 9335-3514 QUÉBEC INC AFIN D'UTILISER DES FINS AUTRES QU'AGRICOLE 3 698 455 ET 3 882 458
RÉSOLUTION NUMÉRO 270-12-19**

Considérant que la compagnie 9335-3514 Québec inc souhaite demander à la Commission de protection du territoire agricole l'autorisation d'utiliser les lots 3 698 455 et 3 882 458 ;

Considérant que les lots 3 698 455 et 3 882 458 sont déjà utilisés aux fins de vente et réparation de remorques et que cet usage est assimilé à la sous-classe "vente de véhicules" C-530 du Règlement d'urbanisme numéro 06-81 ;

Considérant que l'usage projeté consiste à la vente de véhicules automobiles et que cet usage est également assimilé à la sous-classe "vente de véhicules" C-530 du Règlement d'urbanisme numéro 06-81;

Considérant que l'article 4.2.2 du règlement d'urbanisme spécifie qu'un usage dérogatoire protégé par droits acquis peut être remplacé par un autre usage de la même sous-classe d'usages ;

Considérant que le projet n'affectera pas négativement les usages agricoles avoisinants puisque le une activité commerciale est déjà pratiquée sur les lots 3 698 455 et 3 882 458 ;

Considérant la position des lots 3 698 455 et 3 882 458 (aux abords de l'autoroute Jean Lesage) et que ces lots sont déjà utilisés à des fins autres qu'agricole, l'activité projetée n'affectera pas l'homogénéité du milieu ;

Considérant l'autorisation de la CPTAQ numéro 108154 en date du 08 octobre 1986 autorisant l'utilisation du lot 3 882 458 a des fins autres qu'agricoles, soit pour la vente de maison préfabriquée et la réparation et la vente d'équipement industriel ;

Considérant l'autorisation de la CPTAQ numéro 408975 en date du 29 mai 2015 autorisant l'utilisation des lots 3 698 455 et 3 882 458 a des fins autres qu'agricoles, soit pour la vente de véhicules récréatifs et de roulottes, incluant l'entretien et la réparation de ces véhicules récréatifs ;

Considérant que le projet ne contrevient à aucun règlement d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la Municipalité La Présentation;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'appuyer la demande d'autorisation faite à la CPTAQ par la compagnie 9335-3514 Québec inc visant l'utilisation à des fins autres qu'agricoles des lots 3 698 455 et 3 882 458.

**36- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE LOT 3 405 420, SITUÉ 140, RUE MORIN – MARGE DE REcul AVANT – DÉCISION SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU CCU
RÉSOLUTION NUMÉRO 271-12-19**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure en bonne et due forme a été déposée au bureau municipal par monsieur Michel Giasson, concernant l'agrandissement de la résidence sise au 140, rue Morin;

Considérant que la demande vise à permettre l'agrandissement avant du bâtiment principal, empiétant dans la marge de recul avant;

Considérant que le règlement d'urbanisme numéro 06-81 présentement en vigueur prescrit une marge de recul avant minimale de 9 mètres pour ce secteur (zone h-116) ;

Considérant que la marge de recul avant existante est de 8.83 mètres;

Considérant que l'agrandissement projeté porterait la marge de recul avant à environ 6.44 mètres;

Considérant la résolution 236-11-19, adoptée le 8 novembre 2019 refusant la demande de dérogation mineure visant l'agrandissement de la résidence sise au 140, rue Morin, empiétant dans la marge de recul avant minimale exigée d'au plus 2,6 mètres;

Considérant que plusieurs Élus se sont rendus au 140, rue Morin pour constater l'impact réel que ce projet entraînerait sur le voisinage;

Considérant qu'aucune modification n'est apportée au projet et que ce dernier a déjà été soumis au processus de consultation publique le vendredi 8 novembre 2019;

Considérant que l'application du règlement cause un préjudice sérieux au demandeur;

Considérant que suite à la visite des lieux, les Élus croient que la dérogation ne portera pas préjudice à la jouissance des droits de propriété des résidences voisines;

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme du 22 octobre 2019 ;

Il est proposé par Louise Arpin
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la demande de dérogation mineure visant l'agrandissement de la résidence sise au 140, rue Morin, empiétant dans la marge de recul avant minimale exigée d'au plus 2.6 mètres.

**37- PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE PENDANT LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE 2020 – DEMANDE DE SOUTIEN
RÉSOLUTION NUMÉRO 272-12-19**

Considérant que le Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2020 permet à une Municipalité de déposer une demande de subvention pour un projet répondant aux critères d'admissibilité;

Considérant que ce projet consiste à bonifier les services déjà en place durant la relâche scolaire et la période estivale 2020 ainsi que l'ajout d'un nouvel accompagnateur;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité approuve la demande de subvention au Ministère de la Famille tel que présenté pour le projet durant la relâche scolaire et la période estivale 2020 afin qu'elle puisse bénéficier de l'aide financière;

De confirmer l'engagement de la Municipalité de La Présentation à payer sa part des coûts admissibles au projet;

D'autoriser Monsieur le Maire Claude Roger ou en son absence Monsieur Georges-Étienne Bernard, maire suppléant et Josiane Marchand, directrice générale, ou en son absence, Guylaine Giguère, secrétaire-trésorière adjointe, à signer ladite entente, pour et au nom de la Municipalité.

38- SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE – EMBAUCHE D'EMPLOYÉS RÉSOLUTION NUMÉRO 273-12-19

Considérant que la Municipalité a procédé à l'affichage de postes pour la surveillance de la patinoire pour la saison hivernale 2019-2020;

Considérant les candidatures reçues et les entrevues effectuées avec les personnes retenues;

Considérant qu'il est nécessaire d'embaucher plusieurs personnes afin d'assurer une présence à tous les moments d'ouverture sans pénaliser les étudiants dans leurs travaux scolaires;

Il est proposé par Louise Arpin
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'embauche des personnes suivantes pour effectuer la surveillance de la patinoire durant la saison hivernale 2019-2020, selon la description du poste qui a été faite dans l'affichage et aux conditions mentionnées dans le document déposé par la directrice générale à ce sujet :

- Maxime Desrosiers
- Timothé Cournoyer
- Timothé Poirier
- Dereck Gagné
- Simon Dionne

D'autoriser leur entrée en poste dès que la patinoire sera disponible et accessible aux patineurs;

De prévoir les sommes requises pour couvrir ces dépenses aux prévisions budgétaires de l'année 2020.

39- DIVERS

Aucun point n'a été ajouté.

40- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

MRC – Résolution numéro 19-11 286 – Règlement numéro 19-537 modifiant le règlement numéro 03-128 relatif au schéma d'aménagement révisé (corrections techniques : territoires incompatibles avec l'activité minière et annexes C2, C3 et H) – Adoption par renvoi du document sur la nature des modifications devant être apportées à la réglementation d'urbanisme

MRC – Résolution numéro 19-11-291 – Règlement numéro 19-548 modifiant le règlement numéro 19-536 abrogeant et remplaçant le règlement numéro 06-200 de tarification et de frais administratifs pur la fourniture de biens et de services – Adoption

RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'administration du 20 novembre 2019

RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 4 décembre 2019

RIAM - Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 20 novembre 2019

RIAM – Résolution numéro 19-125 – Matières recyclables – Budget supplémentaire pour l'année 2020 – Adoption

RIAM – Résolution numéro 19-126 – Matières Organiques – Budget supplémentaire pur l'année 2020 – Adoption

MAMH – Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – Demande aux municipalités concernant le suivi du plomb dans l'eau potable

VILLAGE STE-MADELEINE – Résolution numéro 2019-11-260 – Déploiement de la fibre optique – Demande d'appuis

VILLE DE SAINT-PIE – Résolution numéro 43-11-2019 – COOPTEL – Déploiement de la fibre optique – Demande d'appui

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUVILLE – Résolution numéro 2019.11S.02 – Adoption – Projet de règlement 2019-05 modifiant le règlement no 2017-01 intitulé plan d'urbanisme, concernant les normes applicables aux territoires incompatibles avec l'activité minière (Règlement de la MRC des Maskoutains no 19-515)

Jacques Fournier – Facture pour retard dans la lecture de compteur d'eau

41- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

42- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION NUMÉRO 274-12-19

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard

Appuyé par Martin Nichols

Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 19h52.

Claude Roger
Maire

Josiane Marchand
Directrice générale et secrétaire-trésorière